

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	44 (1936)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	La mort de Nicolas Doxat et l'opinion publique dans le Pays de Vaud
<b>Autor:</b>	Stelling-Michaud, S.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-34315">https://doi.org/10.5169/seals-34315</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

## La mort de Nicolas Doxat et l'opinion publique dans le Pays de Vaud.

La campagne de 1737, menée par les Impériaux et les Russes contre les Turcs, fut la dernière à laquelle le général Doxat prit part. A la tête d'un détachement composé d'un régiment d'infanterie et d'un régiment de dragons, il s'empara de plusieurs fortins ennemis et rejoignit, à deux lieues de Nisch, capitale de la Serbie, le Quartier-Général du prince Charles de Lorraine. Doxat reçut le commandement de l'avant-garde qui devait forcer le pacha de Nisch à se rendre. La capitulation fut signée le 25 juillet et la place fut remise aux Impériaux sans coup férir<sup>1</sup>. Le lieutenant-général baron de Leutrum devint gouverneur de la place et Doxat, élevé au grade de lieutenant-feld-maréchal<sup>2</sup>, reçut l'ordre d'aller reconnaître une redoute laissée par les Turcs à Mustabacha, à mi-chemin entre Nisch et Sophia. A son retour, le 12 septembre, Doxat fut nommé commandant *ad interim* de la garnison de Nisch pour remplacer Leutrum tombé malade. Le reste du corps expéditionnaire s'étant rendu en Bosnie pour renforcer l'armée, Doxat resta seul à Nisch, chargé de remettre la place en état durant l'hiver avec l'aide de la garnison. Il n'eût

en effet rien eu à craindre, si les Moscovites ne se fussent, à ce moment-là, retirés de la guerre, ce qui allait permettre aux Turcs de faire franchir le Danube à un corps d'armée de 80 mille hommes. A la fin de septembre, un détachement de 5 mille Turcs, sortis de Sophia, investit la place de Pirot, distante de dix lieues de Nisch. Doxat vit clairement le danger de la situation. Il suffisait que les Turcs se rendissent également maîtres de Mustabacha pour que la communication lui fut coupée avec Belgrade d'où la garnison tirait ses vivres et ses munitions. Doxat fit aussitôt fortifier Mustabacha, « ce qui, écrivait-il, a tenu les Turcs en respect et ils n'ont pas osé avancer plus avant. Vous pouvez juger dans quel embarras je me trouvois, ne pouvant espérer aucun secours de notre armée et ne me voyant que pour 8 jours de provisions dans le tems qu'on m'assuroit que ces 5 mille hommes n'étoient que l'avant-garde d'un plus grand corps d'infanterie et de cavalerie qui escortoit leur artillerie...<sup>3</sup> ». La crainte de Doxat était justifiée, puisqu'un corps d'armée de 20 mille hommes, après avoir bousculé les fortins environnants, surgit, le 12 octobre, devant les murs de Nisch défendue par 3 mille hommes mal nourris, insuffisamment armés et fatigués par les travaux de fortification. Le général ottoman Ali pacha somma Doxat de se rendre, lui promettant une capitulation honorable. Les bataillons envoyés au secours de Nisch ayant été battus, Doxat réunit ses officiers en conseil de guerre et décida de rendre la place plutôt que de faire perdre inutilement 3 mille hommes à l'empereur. « Si j'avois pu présumer que par une résistance opiniâtre j'eusse pu avancer les intérêts de mon Souverain, je m'y serois sacrifié volontiers dans mes vieux jours avec tous mes officiers et toute la garnison pour

terminer glorieusement ma carrière<sup>4</sup>. » Le Vaudois avait agi avec bon sens. Il imputa la perte de Nisch au maréchal de Seckendorf qui, au lieu de rester à portée de la place pour la couvrir, commit l'imprudence d'abandonner cette faible garnison. « S'éloigner de 60 lieues d'une place qui n'est pas en estat de pouvoir estre soutenue 24 heures de tems, cela n'est pas le moyen de la conserver et je crois que personne ne l'aura jamais vu pratiquer. J'ai eu le bonheur de faire plusieurs campagnes de ma vie, mais aucune avec moins de maximes de guerre.<sup>5</sup> » La garnison ayant quitté la forteresse le 20 octobre avec armes et bagages, Doxat la conduisit à Barraikin où il trouva le général Chanclos qui aurait dû le secourir. Il se rendit de là chez le maréchal Philippi qui lui fit part, d'une manière froide, du mécontentement de la Cour. Ayant demandé à être entendu par une commission, Doxat put se rendre à Belgrade où il prit les arrêts dans sa maison. La cour martiale, après deux interrogatoires au cours des mois de novembre et de décembre<sup>6</sup>, rédigea un rapport dont Doxat ne connut pas la teneur. « Je suis persuadé, écrivit-il à son beau-frère, que la cabale et le party du maréchal de Seckendorf feront tout ce qu'ils pourront pour qu'il m'arrive un mauvais sort<sup>7</sup>. » Doxat avait rédigé pour sa défense un mémoire<sup>8</sup> dont il envoya une copie au Conseil de guerre et une autre à sa famille. Incommodé par son ancienne blessure qui s'était rouverte, il dut garder le lit pendant quinze jours et ne put marcher ensuite qu'à l'aide de béquilles. L'affaire de Nisch l'avait profondément éprouvé ; à son chagrin venaient s'ajouter des embarras pécuniaires. Sa maladie avait absorbé ses insuffisantes ressources et il lui répugnait, à cause de son procès, de poursuivre ses débiteurs. Aussi demanda-t-il à son beau-frère d'emprunter pour

lui à leur cousin le major D.-P. Sturler la somme de 6 mille livres ou francs<sup>9</sup>. Cet argent ne parvint à Vienne qu'après l'exécution de Doxat. Le service impérial paraît là dans son véritable jour. Faiblesse et impuissance de l'empereur devant les sournoises rivalités des courtisans et devant les cabales ourdies par les prêtres pour évincer de son service les hérétiques, négligence et corruption dans les finances et dans l'administration, tels étaient les maux dont souffrait au début du XVIII<sup>me</sup> siècle, avant l'avènement de Marie-Thérèse, la monarchie des Habsbourg. Tous les Vaudois qui furent au service de l'empereur eurent à en pâtir. Un cousin du général Doxat, le capitaine Charles-Henri Doxat, co-seigneur de la Mothe<sup>10</sup>, alors en garnison à Temesvar, nous donne à ce sujet un témoignage éloquent. Il écrivait à son frère l'assesseur-baillival, à Yverdon, quelques jours après la reddition de Nisch qu'il ignorait encore : « La moitié de notre armée est périe de misère, mais je sais que vous n'aimez pas qu'on vous parle de misère dans le service de l'empereur. Je veux bien vous le laisser ignorer, cependant je vous diray en gros que si nous avons encore une campagne semblable à celle-ci, nous serons obligés d'aller tous demain demander l'aumône. Dans six semaines de tems j'ay plus dépensé que tout ce que je reçois de l'empereur en un an. J'ay crevé onze bœufs et un cheval et tout cela faute de n'avoir rien à manger, et je suis presque encore un de ceux qui en ay le moins. Plus de 500 officiers de l'armée se trouvent malades à Belgrade, et à Temesvar il y en a aussi un grand nombre. Il en meurt une très grande quantité. Cinq généraux sont morts cette campagne de maladie et la plus grande partie faute d'avoir des médecins... Le général (Doxat) aussi bien que moi serions fort contents si l'on nous payoit seule-

ment ce que l'on nous doit ; nous n'avons pas reçu le sou de toute la campagne et il y a beaucoup d'apparence que nous ne recevrons pas grand'chose cet hiver <sup>11</sup>. » Grandeur et servitude...

La cour martiale de Belgrade, en demandant la peine de mort pour Doxat, s'était montrée d'une sévérité peu commune à l'égard d'un vieux soldat dont la fidélité à la couronne avait été maintes fois reconnue. Néanmoins la faute commise paraissait justifier la peine capitale aux yeux des juges : Doxat avait trahi son maître en concluant un armistice le premier jour de son encerclement par les Turcs et en acceptant sans l'approbation de ses supérieurs les conditions d'une capitulation prématurée. L'humanité et la loyauté du général n'ébranlèrent pas ses juges, bien que le Lucernois P.-C. Göldlin de Tiefenau, gouverneur civil de la Serbie et membre du Tribunal, eût refusé de signer la sentence et bien que plusieurs officiers supérieurs dont le prince de Lorraine lui-même fussent intervenus auprès de l'empereur Charles VI. Si celui-ci ne s'est pas laissé flétrir, c'est que Doxat avait à la cour les ennemis les plus redoutables qu'il y eût, les prêtres. Plusieurs témoignages confirment que le Vaudois avait eu l'imprudence d'affirmer trop vivement sa foi protestante. « Tous ses malheurs viennent de là, écrivait le major Sturler, Doxat n'avait pas assez d'égards pour la religion catholique romaine, il n'a ménagé ni les moines ni les couvents <sup>12</sup>. » Un dignitaire ecclésiastique de Belgrade avait intrigué sans retenue auprès des juges pour que l'hérétique fût justement châtié <sup>13</sup>.

Doxat prévit aussitôt le sort qui l'attendait si l'empereur n'intervenait pas en sa faveur. En effet, le ministre Seckendorf ne pardonnait pas au Suisse la faveur dont il avait joui sous le prince Eugène de Savoie

et il avait juré de le perdre. Le président du Conseil avait encore une autre raison de sacrifier Doxat. L'empereur étant mécontent de l'issue de la campagne, Seckendorf pensait que la condamnation de Doxat ferait oublier ses propres erreurs. Le calme, la confiance et la noblesse d'âme du général étonnèrent tout le monde. A Berne, on lui reprocha l'excès de discrétion qui l'avait poussé à ménager Seckendorf dans ses réponses aux juges<sup>14</sup>. Une lettre qu'il écrivit à son beau-frère nous apprend dans quel état d'esprit il se trouvait alors : « Quant à ce qui concerne ma fâcheuse affaire, j'apprends que le conseil de guerre qui a été tenu icy contre moy, a agi avec toute la rigueur du contenu des lois, sans faire pour ainsy dire aucune réflexion ou du moins très peu, aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvions, et par surcroît de malheur lorsqu'on m'a relu pour la seconde fois l'examen pour sçavoir si je n'avois plus rien à dire pour ma deffense et qu'on me fit ensuite encore quelques questions auxquelles je devois répondre, je me trouvois dans mon lit avec les douleurs les plus vives, ce qui m'obligea de donner la commission à l'auditeur qui étoit à Nissa avec moy d'y répondre et je crois même qu'il ne l'a pas fait comme il le devoit ; c'est ce qui m'avoit obligé lorsque je me suis un peu mieux porté, d'écrire à Vienne au conseil de guerre qu'on me permit de m'y rendre pour donner raison de ma conduite à la commission qui s'y est tenue afin de réviser l'examen qu'on avoit tenu icy. Mais comme on avoit déjà fait rapport à S. Mté., il étoit par conséquent trop tard pour que j'aye pu l'obtenir, de manière qu'il faudra déjà attendre ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner... Je m'y résigne entièrement, tout ce qui me console, c'est que si le cas estoit encore à faire, je ne le ferois pas autrement puisque je n'ai eu en vue que le

pur et unique avantage de S. Mté. et que je n'aurois jamais pu répondre ny devant Dieu ny devant les hommes, si j'avois fait sacrifier mal à propos la garnison, surtout dans les circonstances fâcheuses où notre armée se trouvoit, pour une deffense de 4 à 5 heures de tems. J'aime mieux souffrir que d'avoir cela sur ma conscience. Aussi je vous prie de ne point vous altérer de ce qui pourra m'arriver, mais soyez persuadé que Dieu me soutiendra et que je ne démentiray jamais les préceptes que feue ma mère nous a laissés, quoy qu'il m'arrive<sup>15</sup>.»

Doxat craignait moins de mourir que de voir son honneur entaché. C'est pourquoi il avait envoyé une copie de son mémoire justificatif à son beau-frère Jean-Samuel de Seigneux, bourgmestre de Lausanne<sup>16</sup>. Celui-ci en avait fait insérer un extrait dans le *Mercure suisse* pour émouvoir l'opinion publique. La chose était d'autant plus nécessaire que la *Gazette de Berne* avait publié un entre-filet maladroit, annonçant la prochaine exécution de Doxat sans le moindre commentaire. Cette indélicatesse avait beaucoup chagriné les parents du général. Le rédacteur de la *Gazette*, le gros sautier Freudenreich, s'en excusa d'ailleurs, l'article ayant paru pendant son absence. Après l'envoi de la sentence à Vienne, Doxat rédigea une seconde *Relation*<sup>17</sup>, plus détaillée que la première et « qui aujourd'hui ou demain paraîtra au jour afin que toute l'Europe puisse estre convaincue que la chose n'est point arrivée par lâcheté, puisque jusques ici je n'en ay jamais été capable et que j'espère que Dieu m'en préservera jusqu'au dernier moment de ma vie...<sup>18</sup> » Il revint plus tard sur sa décision et pria son beau-frère de ne pas le faire imprimer, craignant d'irriter la cour. Il lui semblait préférable d'attendre la décision de l'empereur et de publier, au cas où il serait condamné, le journal complet

qu'il avait rédigé en second lieu<sup>19</sup>. Le bourgmestre Seigneux, qui jusque là avait partagé l'optimisme de son beau-frère, eut de grands remords de n'être pas allé lui-même à Vienne pour défendre à la cour la cause de son parent. « Nous devons croire, écrivait Seigneux, que le général n'a pas estimé son affaire assez mauvaise pour avoir besoin de ce secours, puisqu'il n'a pas pu douter que nous ne nous fussions porté à faire ce qu'il auroit pu souhaiter pour son service dans une occasion aussi importante<sup>20</sup>. » Le dévoué bourgmestre fit des efforts considérables pour venir en aide à son beau-frère. Il écrivit au prince d'Anhalt pour le prier d'intervenir auprès du grand-duc de Toscane qui s'intéressait au sort de Doxat ; il écrivit également au duc d'Arenberg, envoya des notices aux *Gazettes* de Hollande et de Berne, remit le mémoire justificatif au précepteur du jeune comte de la Lippe alors à Lausanne ; ce gouverneur avait de grandes relations à la cour impériale et des connaissances à Belgrade auprès desquelles il promit d'intervenir. « Je ne scaurois assez dire combien toutes les honnêtes gens de notre ville (Lausanne) m'ont témoigné de prendre part à ce qui regarde M. le général Doxat », écrivait Seigneux à l'assesseur baillival d'Yverdon.

Dès que la sentence de la commission d'enquête eut été envoyée à Vienne, le 10 janvier, une sentinelle fut placée à chaque angle de la maison de Doxat. Le major J.-C. Steiger, qui désormais ne quitta plus son chef, avoua que cette mesure n'était qu'une simple formalité « car il n'est pour cela pas mieux gardé ny plus resserré qu'auparavant, puisque tout le monde a la liberté d'aller chez luy à toute heure<sup>21</sup>. » Il est plus que probable que ses amis lui aient suggéré de prendre la fuite ; mais Doxat repoussait fièrement leurs propositions : « Soyez persuadé

que je ne prendray jamais aucun parti désespéré, comme me le mande Monsieur Doxat mon beau-frère », écrivait-il au bourmestre Seigneux<sup>22</sup>. Sans se laisser gagner par la moindre inquiétude, il mit au contraire toute son application à rédiger un projet pour les travaux de fortification à effectuer l'année suivante.

La sentence fut publiée à Belgrade le 17 mars. Le soir même le commandement militaire déléguait Steiger et le lieutenant B.-A. Tillier auprès de Doxat pour savoir quel était le montant de ses créances et de ses dettes en Autriche. Doxat s'était toujours montré étrangement discret en ce qui concernait sa fortune. Steiger avait remarqué « qu'on ne pouvoit rien lui dire à ce sujet sans lui fendre le cœur ». Doxat remit à ses amis un paquet de papiers doublement cacheté qu'il les pria d'ouvrir après sa mort. Le lendemain, il rédigea son testament en leur présence, instituant son neveu François-Albert Doxat héritier de sa terre de Démoret et de ses biens en Suisse, léguant à chacune de ses trois sœurs 2 mille francs et à chacune de ses nièces Seigneux mille francs, ainsi qu'une somme pareille à l'hôpital d'Yverdon. Steiger fit parvenir le testament du général à sa famille<sup>23</sup>. Tous les autres papiers furent remis au Conseil de guerre.

Le lendemain matin, il fut exécuté en présence de ses deux compatriotes et de son cousin le lieutenant Gabriel-Alphonse Doxat. Un billet anonyme nous a laissé de cette scène un récit d'une émouvante simplicité; nous le reproduisons ici en rectifiant l'orthographe. « Ce dont on parle le plus à Belgrade, c'est de la fermeté de ce mal不幸é Mr. le général Doxat et comme il est allé courageusement à la mort. Les deux derniers jours qu'il savait quelle mort il devrait subir, l'on n'a pas aperçu chez lui la moindre inquiétude et la dernière soirée qu'il a vécue

dans ce monde, il a comme à l'ordinaire bu et mangé et a dormi toute la nuit, et comme on l'a réveillé le matin, il était de bonne humeur et a dit qu'on lui devait faire son thé. Le temps de l'exécution s'approchait en effet. D'abord le lieutenant de ville vint et lui dit que tout était prêt ; il lui répondit qu'il voulait un peu prier et se mit à genoux contre un fauteuil et comme il se relevait, il embrassa Mr. le lieutenant Tillier qui avait été de garde et qui était resté avec lui jusqu'à ce qu'il se fût endormi. Il le remercia de ses peines et prit ses boutons de chemise en or et les lui remit avec ces paroles qu'il ne pouvait rien lui donner d'autre et qu'il devait les porter en mémoire de lui ; ensuite il prit congé de toutes ces gens et monta avec son homme de chambre dans une voiture ouverte afin que tout le monde le pût voir et quand le bâton fut rompu et jeté à ses pieds par le général-auditeur-lieutenant d'Essek, il a au commencement voulu parler en allemand, et s'apercevant qu'il ne pouvait pas bien s'exprimer, il dit en français : *Dieu m'est témoin que je n'ai pas abandonné ni remis le fort de Nissa par lâcheté ou de peur, mais par bonne intention et pour épargner à l'empereur six bataillons puisque ni plus ni moins ces six bataillons auraient été perdus avec le fort.* Et comme il s'était comporté là, il a fait de même à l'exécution. Il a ôté lui-même une partie de ses habits, il s'est courageusement assis sur la chaise noire et a prié à haute voix en français ces paroles : *O grand Dieu ! tu m'as assisté en tous temps, assiste-moi aussi dans ce moment et pardonne-moi tous mes péchés par les souffrances et mérites de Jésus<sup>24</sup>.*»

Le récit de Gabriel-Alph. Doxat ne diffère pas de celui-ci, bien qu'il contienne quelques détails de plus<sup>25</sup>. Dans l'après-midi du 19 mars les amis du défunt, en pré-

sence des membres de la Justice, ouvrirent le paquet de Doxat. Ses créances représentaient une somme totale de 18 mille florins dont il fallait retrancher quelques dettes. Les juges furent surpris de ne pas trouver davantage et prétendirent que le général avait envoyé de l'argent en Suisse peu avant sa mort<sup>26</sup>. Ils questionnèrent les domestiques du défunt pour savoir s'il avait dissimulé des biens et fait des remises à l'étranger. La correspondance de Steiger fut ouverte dans ce même but. L'argent laissé par Doxat devait en effet servir à couvrir les deux tiers des frais du Conseil de guerre et à payer le matériel laissé à Nisch aux mains des Turcs.

Lorsque la nouvelle de la mort de Doxat parvint à Berne et que les familles patriciennes alliées au seigneur de Démoret, les Sturler, les Setiger, les Gross, les Willading se mirent à protester contre cette injustice, Leurs Excellences comprirent qu'elles eussent mieux fait d'intervenir plus tôt dans cette affaire. L'avoyer Jérôme d'Erlach proposa officieusement à Sturler de faire demander à LL. EE. par une supplique signée de toute la parenté de Doxat d'intervenir auprès du marquis de Prié, ambassadeur impérial en Suisse, afin que les héritiers du défunt pussent rentrer en possession de ses biens restés en Autriche. La lettre fut rédigée le lendemain par le Conseil<sup>27</sup> et Sturler partit le jour même pour Bâle où résidait Prié. N'ayant pas reçu de réponse, LL.EE. revinrent à la charge le 8 juin. L'ambassadeur était on ne peut plus embarrassé, ne pouvant pas obliger son maître à revenir sur une décision du Conseil de guerre et ne désirant nullement déplaire aux Seigneurs de Berne. Il leur expliqua enfin que le cas de Doxat était « très délicat et difficile » ; il se mit à l'abri de tout reproche en affirmant que la cour aurait fait de justes réflexions sur leurs

représentations, si seulement elle les avait reçues plus tôt<sup>28</sup>.

La noblesse vaudoise, émue, se livra en vain à de nombreuses démarches en faveur de la famille déshonorée. L'assesseur baillival Doxat et le bourgmestre Seigneux y consacrèrent tous leurs soins, distribuant des mémoires à leur amis influents ainsi qu'aux diplomates étrangers. Lucas Schaub, alors en séjour à Saint-Saphorin, promit de faire intervenir la cour d'Angleterre. Le conseiller neuchâtelois P. Chaillet, cousin du général Doxat, écrivit au cardinal Fleury pour que celui-ci intervînt à Vienne auprès du comte de Sinzendorf et il fit pressentir le prince de Lichtenstein, ambassadeur impérial à Paris, dans le même but<sup>29</sup>.

L'empereur se montra inflexible et toutes les tentatives pour faire rentrer les Doxat en possession des biens de leur parent en Autriche restèrent inutiles. La consolation (une bien maigre consolation d'ailleurs) leur vint d'un autre côté. Sans doute à cause de la parenté du défunt avec de vieilles familles bernoises et des services qu'il leur avait rendus, Leurs Excellences se montrèrent d'une générosité inattendue envers les héritiers de leur vassal. Le testament du général en faveur de son neveu n'était pas conforme aux lois bernoises, car en privant de l'héritage une de ses sœurs, Doxat avait sauté un degré, ce qui donnait lieu à un lods dont la majeure partie devait revenir à l'Etat de Berne. LL. EE., pour honorer la mémoire du défunt, renoncèrent gracieusement à percevoir cette redevance, non sans que l'assesseur baillival Doxat eût pris au préalable le chemin de Berne pour leur exposer que son beau-frère et cousin avait ignoré ou oublié la coutume de son pays. Le bourgmestre Seigneux admira ce geste noble de son souverain dans une circons-

tance « où il est d'habitude fort réservé sur cette espèce de droits <sup>30</sup> ».

Les parents de Doxat ne se bornèrent pas seulement à faire des démarches à la cour de Vienne, ils écrivirent jusqu'à Constantinople pour savoir quelle conséquence la reddition de Nisch avait eue pour les Turcs et ce que ceux-ci pensaient de la mort de son défenseur. Le bourgmestre Seigneux en chargea un ami dont nous ignorons le nom et qui se trouvait alors à la Sublime Porte. Dans un pays où, selon l'auteur de cette information, « chacun pense comme il veut », les opinions étaient partagées. Les militaires savaient que Nisch était hors d'état de résister longtemps ; ils avouaient néanmoins que si cette place ne leur avait pas été rendue aussi rapidement, ils n'auraient pas remporté les derniers succès de la campagne. Mais « la plupart des Turcs estiment que la punition de Mr. Doxat a été outrée ; ce dernier sentiment est à peu près celui des ministres étrangers et de M. le comte de Bonneval <sup>31</sup> à qui j'ai ouï dire moy-même plus d'une fois que la sévérité du conseil aulique lui paraissoit d'autant plus étrange dans cette occasion qu'il connaît les services et la bravoure de Mr. le général Doxat et les égards qu'il auroit mérités <sup>32</sup> ».

Quarante-six ans plus tard, les frères François-Albert et Gabriel-Antoine Doxat, neveux du général, essayèrent d'obtenir une cassation du jugement du Conseil de guerre et une réhabilitation de leur oncle. Ils avaient été encouragés à faire cette démarche par les notices de quelques historiographes plus ou moins bien documentés, parues entre temps, comme celles de Hans-Jacob Leu, de l'abbé Girard et de May de Romainmôtier. Ce dernier prétendait tenir de son père et des témoins de la mort de Doxat les renseignements qu'il donnait dans son *Histoire militaire*

*taire de la Suisse...*<sup>33</sup> Le 4 mai 1784 les frères Doxat écrivirent donc d'Yverdon une lettre au prince de Kaunitz, ministre de l'empereur, pour le prier de soumettre leur mémoire à Sa Majesté. Ils prétendaient avoir « démêlé sans peine les erreurs du conseil qui condamna » leur oncle dont tous les historiens, déclaraient-ils, avaient justifié la conduite. Kaunitz répondit une lettre très polie qui se terminait par ces mots : « L'Empereur qui n'hésiterait sûrement pas d'éclaircir les soubçons qui pourroient s'élever sur la justice d'une sentence rendue en son nom et pendant sa propre régence, croit ne pas pouvoir autoriser des doutes sur la justice et la pénétration de ses Augustes Ancêtres, en soumettant à un nouvel examen une affaire surannée sur laquelle on ne pourroit entendre ceux qui y ont eu part ni par conséquent facilement condamner leur gestion<sup>34</sup>. » Deux mois plus tard, les frères Doxat envoyèrent à la cour une seconde requête qui fut, cette fois-ci, repoussée d'une manière brève et sèche par le ministre de Joseph II.

S. STELLING-MICHAUD.

#### N O T E S

<sup>1</sup> Nic. Doxat à Jean-Michel Doxat, assesseur baillival, 27 août 1737 (*Arch. de la famille Doxat*).

<sup>2</sup> Vienne, Arch. de la guerre, *Bestallungen*, 1737, № 6829, 14 septembre 1737. Cette patente ne lui fut jamais remise.

<sup>3</sup> Nic. Doxat à Jean-Michel Doxat, 26 sept. 1737.

<sup>4</sup> « Relation concernant la reddition de Nissa servant de mémoire justificatif... », 29 nov. 1737, Vienne, Arch. de la guerre, Hofkriegsrat, *Feldakten*, *Türkenkrieg*.

<sup>5</sup> Nic. Doxat à Jean-Michel Doxat, 29 janvier 1738.

<sup>6</sup> Vienne, Arch. de la guerre, *Feldakten*, *Türkenkrieg* 1738, 13-8, g contient le protocole des deux interrogatoires du 21 nov. et du 23 déc. 1737 ; h contient la sentence envoyée à la cour pour ratification le 10 janvier 1738.

<sup>7</sup> Nic. Doxat à Jean-Michel Doxat, *lettre citée*.

<sup>8</sup> Vienne, Arch. de la guerre, *Feldakten*, Türkenkrieg 1738, 13-8, c (février 1738).

<sup>9</sup> Doxat à Jean-Michel Doxat, *lettre citée*.

<sup>10</sup> Charles-Henri Doxat mourut à Cronstadt en Transylvanie en 1739.

<sup>11</sup> Charles-Henri Doxat à Jean-Michel Doxat, 23 octobre 1737.

<sup>12</sup> D. P. Sturler à Jean-Michel Doxat, 13 février 1738.

<sup>13</sup> Lettre de Belgrade du 24 mars publiée par l'assesseur baillival Doxat dans le *Mercure de Neuchâtel* de mai 1738.

<sup>14</sup> Sturler à Jean-Michel Doxat, *lettre citée*.

<sup>15</sup> Nic. Doxat à Jean-Michel Doxat, 22 février 1738.

<sup>16</sup> Il avait épousé Marianne, sœur ainée de Nic. Doxat, morte le 9 décembre 1719.

<sup>17</sup> Cité n. 8.

<sup>18</sup> A. Burnand était dans l'erreur lorsqu'il disait, *R. H. V.*, 1904, p. 103-4, que Doxat « fort du témoignage de sa conscience et de la justice de sa cause, ne se soucia pas de ce moyen d'agir sur l'opinion publique en sa faveur » qu'était l'impression de son mémoire justificatif.

<sup>19</sup> Nic. Doxat à J.-S. Seigneux, 5 mars 1738.

<sup>20</sup> J.-S. Seigneux à J.-M. Doxat, 18 février 1738.

<sup>21</sup> J.-C. Steiger à J.-M. Doxat, 22 février 1738.

<sup>22</sup> Nic. Doxat à J.-S. Seigneux, 5 mars 1738.

<sup>23</sup> Testament original de Nicolas Doxat, du 18 mars 1738, signé: *Doxat Demoret, J. Steiger et B.-Ant. Tillier*, aux archives de la famille.

<sup>24</sup> Billet anonyme daté de Belgrade, 29 mars 1738. Steiger ou G.-A. Doxat l'auront dicté à un secrétaire, car ni l'écriture ni l'orthographe ne sont les leurs.

<sup>25</sup> Gabr.-Alph. Doxat à Jean-Michel Doxat, 30 mai 1738.

<sup>26</sup> J.-C. Steiger à J.-M. Doxat, 17 mai 1738.

<sup>27</sup> Berne, Arch. de l'Etat, *Teutsch Missivenbuch*, 18 mars 1738.

<sup>28</sup> Prié à LL. EE., 18 mars et 14 juin 1738, *id.*

<sup>29</sup> P. Chaillet à Jean-Michel Doxat, 6 septembre 1738.

<sup>30</sup> J.-S. Seigneux à J.-M. Doxat, 30 décembre 1738.

<sup>31</sup> Le général Claude-Alexandre, comte de Bonneval, après ses déboires à la cour impériale qu'il avait servie pendant vingt ans et où il avait connu Doxat, s'était fait Turc en 1727 et vivait à Constantinople sous le nom d'Achmed pacha. Il instruisit l'armée ottomane, la commanda contre les Impériaux et fut mêlé de près à la politique de l'Europe orientale.

<sup>32</sup> Extrait d'une lettre de Constantinople à J.-S. Seigneux, 12 novembre 1738.

<sup>33</sup> May de Romainmôtier aux frères Doxat, 21 janvier 1789.

<sup>34</sup> Kaunitz aux frères Doxat, 24 juin 1784.